



Commune de **B E R T R A N G E**

AVIS AU PUBLIC
en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le dossier relatif au

**projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « Op Eechels »,
(approuvé par le Ministère de l'Intérieur le 29.04.2019 référence 18485/61C)
présenté par le bureau d'architecture V2 architecture S.à r.l.
pour le compte des œuvres Paroissiales de Bertrange**

est déposé à l'inspection du public au secrétariat de la Commune de Bertrange pendant la **période du 18.12.2021 au 17.01.2022** inclusivement. Le même avis est publié dans les journaux TAGEBLATT, LUXEMBURGER WORT, LE QUOTIDIEN et ZEITUNG VUM LËTZEBUERGER VOLLEK en date du 18 décembre 2021 et sur le site internet communal www.bertrange.lu.

Les réclamations relatives au projet en question sont à présenter par écrit au collège échevinal de la Commune de Bertrange **avant le 18.01.2022**, à peine de forclusion.

Bertrange, le 18 décembre 2021


Commune de **B E R T R A N G E**

Frank COLABIANCHI
Bourgmestre

Georges FRANCK
Secrétaire